ARRÊTÉ RH2023-035
Portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2023

CADRE D'EMPLOIS des REDACTEURS TERRITORIAUX

Accès au grade de **rédacteur principal de 2ème classe**

LE PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade de rédacteur principal de 2ème classe pour l'année 2023 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
M. HOUSSIER Eric, *rédacteur* *Echelon : **05*** ***après examen professionnel***	1	**01/04/ 2023**

Total promouvables : 4
Nombres d'hommes : 1
Nombre de femmes : 3

Total promus : 1
Nombres d'hommes : 1
Nombre de femmes : 0

Article 2 : L'autorité territoriale certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif – 53 Avenue Gustave Flaubert - 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessibles par le site www.telerecours.fr.

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par télé versement sur la plateforme Agirhe.

Fait à EVREUX, le 1er février 2023

Le Président,

Pascal LEHONGRE

CENTRE DE GESTION DE LA F.P.T. Département de l'EURE

10 Bis rue du Docteur Michel Baudoux – BP 276 – 27002 Evreux Cedex – Tel : 02 32 39 23 99
Mail : info@cdg27.fr – Site Internet : www.cdg27.fr